

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE**



**DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE TESSI INITIEE PAR**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Tessi (« **Tessi** » ou la « **Société** ») a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 31 janvier 2017, conformément à l'article 231-28 de son règlement général et à son instruction 2006-07 en date du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de Tessi.

Le présent document complète la note en réponse de la Société relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Pixel Holding sur laquelle l'AMF a apposé son visa n°17-046 le 31 janvier 2017, en application d'une décision de conformité du même jour.

Le présent document et la note en réponse sont disponibles sur les sites internet la société TESSI (www.tessi.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

TESSI
177 Cours de la Libération
38100 – GRENOBLE

Un communiqué sera diffusé au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre, conformément aux dispositions des articles 231-28 et 221-3 du règlement général de l'AMF, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1.	RAPPEL DES PRINCIPALES CONDITIONS DE L'OFFRE	3
2.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	3
3.	CARACTERISTIQUES JURIDIQUES DE TESSI.....	4
3.1.	CAPITAL SOCIAL.....	4
3.2.	COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT.....	4
3.3.	FRANCHISSEMENT DE SEUILS.....	4
3.4.	DIVIDENDES.....	5
4.	ADMINISTRATION ET DIRECTION DE TESSI	5
5.	INFORMATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES DE TESSI.....	6
5.1.	INFORMATION FINANCIERE ANNUELLE 2015.....	6
5.2.	CHIFFRE D'AFFAIRES DU PREMIER TRIMESTRE 2016.....	6
5.3.	DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT PAR TESSI DE SES PROPRES ACTIONS	7
5.4.	CHIFFRE D'AFFAIRES DU PREMIER SEMESTRE 2016.....	8
5.5.	RESULTATS SEMESTRIELS 2016	9
5.6.	CHIFFRE D'AFFAIRES DES NEUFS PREMIERS MOIS 2016.....	11
6.	ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES EN DATE DU 23 JUIN 2016	12
7.	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL.....	12
7.1.	LITIGES.....	12
7.2.	FINANCEMENT.....	13
7.3.	COMMUNIQUE DE PRESSE	13
7.3.1	COMMUNIQUE DU 31 MAI 2016.....	13
7.3.2	COMMUNIQUE DU 25 JUILLET 2016.....	14
7.3.3	COMMUNIQUE DU 12 DECEMBRE 2016.....	15
7.3.4	COMMUNIQUE DU 12 JANVIER 2017	15
8.	ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU PRESENT DOCUMENT.....	18

1. RAPPEL DES PRINCIPALES CONDITIONS DE L'OFFRE

Le présent document est établi par Tessi, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF (le « **Règlement Général** »), dans le cadre du dépôt de l'offre publique d'achat simplifiée (l'« **Offre** ») initiée par la société Pixel Holding, société par actions simplifiée au capital de 1.174.340,90 euros, dont le siège social est situé 30 bis rue Sainte-Hélène à Lyon (69002), dont le numéro d'identification est 820 503 621 RCS Lyon (« **Pixel Holding** » ou l'« **Initiateur** »).

L'Initiateur est détenu à 100% par la société Pixel Holding 2 SAS, elle-même détenue à (i) 77,07% du capital social et des droits de vote par HLDI, société par actions simplifiée de droit français (cette dernière étant contrôlée par la société Dentressangle Initiatives SAS, elle-même contrôlée par Monsieur Norbert Dentressangle), et à (ii) 22,93% du capital social et des droits de vote par HLD Europe. HLD Europe est une holding d'investissement ayant la forme de société en commandite par actions de droit luxembourgeois, dont aucun des actionnaires ne détient plus de 40% du capital ou des droits de vote.

L'Offre porte sur la totalité des actions de la Société non détenues par l'Initiateur, soit un nombre maximum de 1.283.757 actions existantes de la Société, étant précisé qu'il n'existe pas d'autres titres ou instrument financier pouvant donner accès immédiatement ou à terme au capital ou aux droits de vote de Tessi.

Le prix de l'Offre est de 132,25 euros par action avant détachement du dividende extraordinaire et de 108,07 euros après détachement du dividende extraordinaire, sous condition de l'approbation d'une distribution exceptionnelle de réserves et de primes d'un montant de 67.647.854,04 euros, soit 24,18 euros par action Tessi, par l'assemblée générale mixte des actionnaires de Tessi devant se tenir le 22 février 2017, le détachement du dividende étant prévu le 23 février 2017 et la mise en paiement le 27 février 2017.

L'Offre fait suite au franchissement à la hausse par l'Initiateur, le 12 janvier 2017, du seuil de 30% du capital de Tessi dans le cadre de la cession d'un bloc d'actions Tessi négocié hors marché par un groupe d'actionnaires au profit de Pixel Holding ; elle revêt donc un caractère obligatoire en application des dispositions de l'article L.433-3 I du Code monétaire et financier et sera réalisée selon la procédure simplifiée, conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

Le détail des caractéristiques de l'Offre est décrit dans la note d'information établie par l'Initiateur.

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 dans sa dernière version en date du 20 mars 2015, le présent document relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la Société est une mise à jour des éléments significatifs de l'information périodique et permanente préalablement déposée par la Société et figurant dans le rapport annuel 2015 mis à disposition du public le 29 avril 2016 (le « **Rapport Annuel** ») et le rapport financier semestriel 2016 mis à disposition du public le 6 septembre 2016 (le « **Rapport Semestriel** »).

Le Rapport Annuel et le Rapport Semestriel sont disponibles en version électronique sur le site internet de la Société (<https://www.tessi.fr/finance/documentation/>) et peuvent être obtenus sans frais auprès de la Société à l'adresse suivante : 177 Cours de la Libération (38100) Grenoble.

Le présent document incorpore par référence le Rapport Annuel et le Rapport Semestriel.

3. CARACTERISTIQUES JURIDIQUES DE TESSI

Tessi est une société anonyme à conseil d'administration constituée le 13 mai 1971, dont le siège social est situé 177 Cours de la Libération à Grenoble (38100) et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 071 501 571.

3.1. Capital social

A la date du présent document, le capital social de la Société s'élève à 5.595.356 euros, divisé en 2.797.678 actions de 2 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Le nombre de droits de vote au 12 janvier 2017 s'établit à 2.802.489.

La Société n'a pas émis d'autre titre de capital, ni aucun instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société. La Société détient 138 actions auto-détenues¹.

3.2. Composition de l'actionnariat

A la connaissance de la Société, le capital social et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit à la date du présent document :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote*	% de droits de vote*
Pixel Holding	1.513.921	54,11%	1.513.921	54,02%
Public	1.283.619	45,88%	1.288.430	45,97%
<i>Dont FMR LLC²</i>	279.717	9,99%	279.717	9,98%
<i>Dont Amiral Gestion³</i>	232.354	8,31%	232.354	8,29%
Actions auto-détenues	138	0,01%	138**	0,01%
TOTAL	2.797.678	100,00%	2.802.489	100,00%

* Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote.

**Droits de vote théoriques – les droits de vote attachés aux actions auto-détenues étant suspendus.

3.3. Franchissement de seuils

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du code de commerce, Pixel Holding a déclaré :

¹ Source : information transmise par la société au 10 janvier 2017.

² Source : déclaration de franchissement de seuil effectuée par FMR LLC auprès de l'AMF le 9 juin 2015 (avis AMF n°215C0791).

³ Source : dernière déclaration des achats et des ventes effectués par Amiral Gestion et publiée le 23 janvier 2017 (avis AMF n°217C0232).

- auprès de l'AMF, avoir franchi en hausse, à titre individuel, le 12 janvier 2017 les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,33% et 50% du capital et des droits de vote de la Société ;
- auprès de la Société, avoir franchi en hausse, à titre individuel, le 12 janvier 2017, le seuil de 2,5% ainsi que tout multiple de 2,5% du capital et des droits de vote compris entre 2,5% et 50% du capital et des droits de vote de la Société.

3.4. Dividendes

Au titre des trois derniers exercices clos, la Société a procédé aux distributions suivantes :

- 2 euros par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (soit un montant global de 5.595.356 euros) ;
- 2 euros par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (soit un montant global de 5.593.356 euros) ;
- 2 euros par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 (soit un montant global de 5.609.890 euros).

4. ADMINISTRATION ET DIRECTION DE TESSI

Le conseil d'administration de la Société a été renouvelé lors de sa réunion du 12 janvier 2017 afin de refléter la nouvelle répartition de l'actionnariat. A la date du présent document, le conseil d'administration est composé comme suit :

- M. Vincent MENEZ (Président) (cooptation) ;
- M. Jean-Louis SAVOYE (cooptation) ;
- Mme Marine DENTRESSANGLE (cooptation) ;
- Madame Nathalie GAK (cooptation) ;
- M. Jean-Hubert VIAL (cooptation) ;
- M. Michel ANGE ; et
- La société FONDELYS, représentée par M. Henri DUFER.

Ces cinq cooptations seront soumises à la ratification des actionnaires de la Société lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La direction de TESSI est désormais assurée par Madame Claire Fistarol (Directrice Générale) et Monsieur Olivier Jolland (Directeur Général Délégué).

Le conseil d'administration propose, lors de la prochaine assemblée générale mixte des actionnaires de la Société convoquée le 22 février 2017, de faire évoluer le mode de gouvernance de TESSI afin d'adopter une gouvernance à directoire et conseil de surveillance.

5. INFORMATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES DE TESSI

Le calendrier de la communication financière de la Société est le suivant :

- Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2016 : 6 février après bourse ;
- Résultats annuels 2016 : 18 avril après bourse ;
- Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2017 : 10 mai après bourse ;
- Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2017 : 7 août après bourse ;
- Résultats semestriels 2017 : 6 septembre après bourse ;
- Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2017 : 7 novembre après bourse.

Le présent document incorpore par référence le Rapport Annuel et le Rapport Semestriel.

Les communiqués financiers publiés par la Société sont disponibles sur son site internet au lien suivant : <https://www.tessi.fr/finance/documentation/communiqués-financiers/>.

5.1. Information financière annuelle 2015

Les comptes consolidés et les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, les rapports des commissaires aux comptes et le rapport de gestion du conseil d'administration de la Société sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 figurent dans le Rapport Annuel de la Société.

5.2. Chiffre d'affaires du premier trimestre 2016

La société a diffusé le 10 mai 2016 un communiqué de presse relatif à son chiffre d'affaires pour le premier trimestre 2016 :

« **Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2016 en croissance de 44,5% à 99,9 M€**

> **Chiffre d'affaires consolidé (1^{er} janvier – 31 mars)**

En M€ - non audité	2016	2015	Var.
Chiffre d'affaires T1	99,9	69,2	+44,5%

Sur le premier trimestre 2016, Tessi affiche un chiffre d'affaires en hausse de 44,5% à 99,9 M€ soit une progression de 30,7 M€ comparé au 1er trimestre 2015. La croissance organique est de +15,4%.

- CPoR Devises réalise un chiffre d'affaires de 10,2 M€ en léger retrait par rapport à l'année dernière où il s'était établi à 10,9 M€.
- Tessi documents services affiche une activité en croissance de 60,7% à 83,5 M€ soit +31,5 M€ par rapport à la même période de l'an dernier. La croissance organique de cette division est soutenue, à périmètre constant la hausse de l'activité s'inscrit à +22,6%. TDS bénéficie également sur la période de l'entrée dans son périmètre de Diagonal Company pour 14,0 M€, BPO Solutions pour 1,9 M€ et Tessi documents solutions Suisse et Autriche pour 3,9 M€.
- Tessi customer marketing maintient une activité stable à 6,2 M€ contre 6,3 M€ l'an dernier. L'agence PMC, acquise le 30 mars 2015, contribue au chiffre d'affaires à hauteur de 0,4 M€.

> Tendances pour 2016

En 2016, Tessi favorisera l'intégration des sociétés récemment acquises et s'attachera à ce que le nouveau périmètre acquis atteigne les niveaux de rentabilité standards du Groupe. Tessi poursuivra également sa politique d'innovation et d'acquisition de nouvelles expertises en France comme à l'international.

Prochain communiqué

Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2016, le 4 août 2016 après bourse. »

5.3. Descriptif du programme de rachat par Tessi de ses propres actions

La Société a diffusé le 23 juin 2016 un communiqué de presse relatif à la description du programme de rachat par Tessi de ses propres actions :

« Descriptif du programme de rachat par Tessi de ses propres actions

Approuvé par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 23 juin 2016

Le présent descriptif a pour objet de préciser les objectifs et les modalités du programme de rachat des actions propres par la Société TESSI, conformément aux articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 23 juin 2016.

Ce descriptif est mis à la disposition des Actionnaires sur le site internet de la Société (www.tessi.fr).

I. Principales caractéristiques du programme de rachat de titres

- Émetteur : TESSI
- Titres concernés : actions ordinaires TESSI, marché Euronext Paris SA, compartiment B, code ISIN FR0004529147
- Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital de la Société, soit 279 768 actions, ou 5 % du capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport. Compte tenu des 35 déjà détenues par TESSI au 22 juin 2016, les rachats porteraient sur un maximum de 279 733 actions (soit 9,99 % du capital).
- Prix maximum d'achat : 150 euros par action
- Montant théorique maximal de l'opération : 41 965 170 euros
- Objectifs du programme par ordre de priorité :
 - d'interventions réalisées par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI,
 - d'annulation des actions achetées,
 - de conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport,
 - de couverture de plans d'options,
 - de couverture de titres de créances convertibles en actions.

II. Répartition par objectifs des titres de capital détenus dans le cadre du programme de rachat d'actions au jour de la publication du présent descriptif

À la date du 22 juin 2016, la Société détient directement et indirectement 35 actions propres, soit 0,001 % du capital.

Ces 35 actions sont réparties comme suit :

- d'interventions réalisées par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI : 35 actions
- d'annulation des actions achetées : 0
- de conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport : 0
- de couverture de plans d'options : 0
- de couverture de titres de créances convertibles en actions : 0. »

5.4. Chiffre d'affaires du premier semestre 2016

La Société a diffusé le 4 août 2016 un communiqué de presse relatif à son chiffre d'affaires pour le premier semestre 2016 :

« Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2016 en hausse de 42,3% à 203 M€ dont 12,1% de croissance en organique

> Chiffre d'affaires consolidé (1^{er} janvier – 30 juin)

En M€	2016	2015	Var.
Chiffre d'affaires T1	99,9	69,2	+44,5%
Chiffre d'affaires T2	103,1	73,5	+40,2%
Cumul 1er semestre	203,0	142,7	+42,3%

> Croissance de 40,2% au T2 dont 9,1% en organique

Sur le deuxième trimestre 2016, Tessi dépasse le seuil symbolique de 100 M€ de CA trimestriel avec une activité qui atteint 103,1 M€ en hausse de 29,6 M€, soit une croissance de +40,2%, dont +9,1% sur le périmètre hors dernières acquisitions (Diagonal Company, Tessi documents solutions Suisse et Autriche et BPO Solutions).

Comme au 1^{er} trimestre 2016, CPoR Devises reste en repli à 9,5 M€ contre 12,1 M€ l'an dernier alors que Tessi documents services et Tessi customer marketing sont à nouveau en progression respectivement de +57% à 86,9 M€, dont 15,8% en organique, et de +8,7% à 6,7 M€.

> Premier semestre en hausse de 42,3% dont 12,1% en organique

Sur le semestre, le chiffre d'affaires consolidé progresse de 42,3% à 203 M€, soit +60,3 M€ dont 17,3 M€ sur le périmètre hors dernières acquisitions.

- CPoR Devises s'inscrit à 19,7 M€ en retrait de 3,3 M€ par rapport à l'année dernière.
- Tessi documents services maintient une croissance forte et progresse de 58,9% dont +19,1% en organique à 170,4 M€.

- Tessi customer marketing confirme sa reprise avec un chiffre d'affaires en hausse de 4% à 12,9 M€.

> Tendances pour 2016

En 2016, Tessi favorisera l'intégration des sociétés acquises et s'attachera à ce que le nouveau périmètre acquis atteigne les niveaux de rentabilité standards du Groupe. Tessi poursuivra également sa politique d'innovation et d'acquisition de nouvelles expertises en France comme à l'international.

Prochain communiqué

Résultats du 1^{er} semestre 2016, le 6 septembre 2016 après bourse.»

5.5. Résultats semestriels 2016

La Société a diffusé le 6 septembre 2016 un communiqué de presse relatif aux résultats pour le premier semestre 2016 :

« Résultats du 1^{er} semestre 2016 - Chiffre d'affaires de 203,1 M€ - Résultat opérationnel courant de 26,6 M€

Le Conseil d'Administration du Groupe Tessi s'est réuni le 5 septembre 2016 et a arrêté les comptes du 1^{er} semestre 2016. Ces comptes consolidés ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux Comptes.

> Compte de résultat consolidé (1er janvier – 30 juin)

En M€	30.06.2016	30.06.2015
Chiffre d'affaires	203,1	142,6
Résultat opérationnel courant	26,6	22,8
Marge opérationnelle courante	13,1%	16,0%
Résultat opérationnel	26,8	22,1
Résultat net consolidé part du Groupe	16,3	12,9
Marge nette	8,0%	9,1%

Sur les six premiers mois de l'exercice 2016, le chiffre d'affaires de Tessi progresse de 42,4% à 203,1 M€ dont +12,4% à périmètre constant (hors les dernières acquisitions Diagonal Company, Tessi documents solutions Suisse et Autriche et BPO Solutions). L'activité réalisée hors France s'élève à 59,9 M€ contre 16,1 M€ au 30 juin 2015.

Le résultat opérationnel courant à 26,6 M€ progresse de 3,8 M€ soit 16,6% par rapport à l'année dernière. A périmètre constant, le résultat opérationnel courant est en baisse de 1,1 M€ soit -5%. La marge opérationnelle s'inscrit à 13,1% contre 16,0% au 30 juin 2015 et 14,4% au 31 décembre 2015.

Trois éléments principaux expliquent cette évolution :

- l'entrée dans le périmètre des sociétés acquises récemment,
- la poursuite de la baisse des volumes de chèques,
- et une activité devises pénalisée par un environnement géopolitique peu favorable au tourisme et une baisse de l'activité or.

La contribution de chacun des pôles au résultat opérationnel courant du Groupe est la suivante :

- Tessi documents services réalise un chiffre d'affaires de 170,5 M€ en progression de 59,1%. Sur la période, les croissances externes représentent un chiffre d'affaires additionnel de 42,7 M€, la croissance organique ressort ainsi à 19,3%. Le résultat opérationnel courant à 21,9 M€

est en croissance de 41,5% par rapport à l'an dernier. Les dernières acquisitions contribuent pour 4,9 M€ à cette hausse, ramenant la hausse à 9,8% à périmètre constant

- Tessi customer marketing à 12,9 M€ est en hausse de 4%. Le résultat opérationnel courant se redresse et devient positif à 0,8 M€ contre une perte de 0,1 M€ au 30 juin 2015.
- CpoR Devises s'inscrit à 19,6 M€ en retrait de 3,4 M€ par rapport à l'année dernière. Le résultat opérationnel courant est de 3,9 M€ contre 7,4 M€ au 30 juin 2015.

Le résultat net consolidé part du Groupe s'établit en hausse de 25,8% à 16,3 M€ après la prise en compte d'un résultat financier de -0,8 M€, d'un impôt sur les résultats de 8,2 M€ et d'intérêts minoritaires de 1,5 M€.

La rentabilité nette du Groupe s'inscrit à 8,0% contre 9,1% du chiffre d'affaires au 30 juin 2015.

> La structure financière

En M€	30.06.2016	31.12.2015
Trésorerie nette excluant la trésorerie nette dédiée de CpoR Devises	-2,9	-0,2
Capitaux propres part du Groupe	183,6	173,6

Le cash flow d'exploitation s'établit à 15,3 M€ contre 21,4 M€ au 30 juin 2015. Les capex s'élèvent à 5,6 M€ et les investissements de croissance externe représentent 15,0 M€. Le cash flow libre s'inscrit à -15,2 M€ (contre 9,3 M€ l'an dernier).

> Tendances pour 2016

En 2016, Tessi favorisera l'intégration des sociétés récemment acquises et s'attachera à ce que le nouveau périmètre acquis atteigne les niveaux de rentabilité standards du Groupe. Tessi poursuivra également sa politique d'innovation et d'acquisition de nouvelles expertises en France comme à l'international.

Prochain communiqué

Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2016, le 7 novembre 2016 après bourse.»

La mise à disposition du Rapport Semestriel de la Société a fait l'objet d'un communiqué le 6 septembre 2016 disponible sur le site internet de la Société au lien suivant : <https://www.tessi.fr/finance/documentation/rapports-financiers/>.

5.6. Chiffre d'affaires des neufs premiers mois 2016

La Société a diffusé le 7 novembre 2016 un communiqué de presse relatif à son chiffre d'affaires pour les neuf premiers mois 2016 :

« **Chiffre d'affaires des 9 premiers mois 2016 à 300,2 M€ en hausse de 41,2%**

> **Chiffre d'affaires consolidé (1^{er} janvier – 30 septembre)**

En M€	2016	2015	Var.
Cumul 1^{er} semestre	203,1	142,6	+42,4%
Chiffre d'affaires T3	97,1	70,0	+38,8%
Cumul 9 mois	300,2	212,6	+41,2%

L'activité du 3^{ème} trimestre est restée dynamique avec une progression de 38,8% par rapport à l'année dernière dont 11,5% à périmètre constant (hors Diagonal Company, Tessi documents solutions Suisse et Autriche et BPO Solutions).

Tessi documents services et Tessi customer marketing participent à cette croissance avec des hausses respectives de +52,2% (dont +15,9% à périmètre constant) et +2,5% tandis que CPoR Devises reste en repli de -3,9%.

Sur les 9 premiers mois de l'exercice 2016, le chiffre d'affaires consolidé progresse de 41,2% à 300,2 M€ dont +12,1% à périmètre constant. La ventilation du chiffre d'affaires sur la période s'établit comme suit :

- CPoR Devises à 30,9 M€ est en retrait de 3,9 M€ par rapport à l'année dernière.
- Tessi documents services à 250,6 M€ progresse de 56,8% dont +18,2% en organique.
- Tessi customer marketing à 18,6 M€ est en hausse de 3,5%.

> **Tendances pour 2016**

En 2016, Tessi favorisera l'intégration des sociétés récemment acquises et s'attachera à ce que le nouveau périmètre acquis atteigne les niveaux de rentabilité standards du Groupe. Tessi poursuivra également sa politique d'innovation et d'acquisition de nouvelles expertises en France comme à l'international.

Prochain communiqué

Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2016, le 6 février 2017 après bourse.»

6. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES EN DATE DU 23 JUIN 2016

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 23 juin 2016 a adopté les résolutions suivantes :

- de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :
 - Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
 - Quitus aux administrateurs ;
 - Affectation du résultat ;
 - Approbation des conventions relevant des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
 - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
 - Autorisation donnée à la Société pour racheter en Bourse ses propres actions ;
 - Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités.
- de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :
 - Autorisation conférée au conseil d'administration d'annuler les actions acquises dans le cadre du programme d'achat par la Société de ses propres actions.

7. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL

7.1. Litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date d'établissement du présent document, aucun litige, procédure d'arbitrage ou fait exceptionnel, autre que ceux mentionnés dans le Rapport Annuel et le Rapport Semestriel, susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de Tessi, à l'exception d'une proposition de rectification fiscale adressée à la société Tessi Editique le 7 décembre 2016 en matière de TVA.

Dans le cadre de cette proposition de rectification, l'administration fiscale entend soumettre à TVA les frais d'affranchissement (*la Poste*) que la société Tessi Editique (*comme l'ensemble des professionnels du routage*) refacturait à ses clients en exonération de TVA sur le fondement des dispositions du 2° de l'article 267, II du Code Général des Impôts (*régime des débours*), dès lors que ces frais d'affranchissement étaient engagés au nom et pour le compte des clients concernés.

Ce faisant, l'administration fiscale souhaite procéder à un rappel de TVA de 5.009.383 € au titre des années 2013 et 2014, outre intérêts de retard (566.860 €).

La société Tessi Editique conteste vigoureusement cette position.

7.2. Financement

L'Initiateur a consenti à la Société un prêt intragroupe d'un montant en principal de 47.800.000 euros le 12 janvier 2017. Ce prêt intragroupe a pour objet le refinancement partiel de l'endettement financier existant du groupe Tessi rendu exigible dans le cadre du changement de contrôle résultant de l'acquisition du bloc d'actions Tessi par l'Initiateur. Il est prévu pour une durée de 7 ans et demi avec remboursement *in fine* et produit des intérêts à un taux de 4,8%, ce taux ayant été fixé sur la base du rapport d'un expert indépendant.

En outre, Tessi a conclu le 12 janvier 2017 une convention de crédits d'un montant total de 117.700.000 euros en qualité d'emprunteur et de garant, avec notamment Crédit Industriel et Commercial, HSBC France, Natixis et Société Générale en qualité d'arrangeurs, et les prêteurs seniors, prévoyant la mise à disposition de la Société (i) d'une tranche amortissable d'un montant de 27.100.000 euros de maturité six ans portant intérêt à un taux variable de marge 4,25% sous réserve de mécanismes d'ajustement, et d'une tranche *in fine* d'un montant de 40.600.000 euros de maturité sept ans portant intérêt à un taux variable de marge 5,00% sous réserve de mécanismes d'ajustement, ayant vocation à financer le versement par la Société d'un dividende exceptionnel à ses actionnaires, (ii) d'une tranche d'acquisition amortissable d'un montant de 40.000.000 euros de maturité six ans portant intérêt à un taux variable de marge 4,25% sous réserve de mécanismes d'ajustement, et (iii) d'un crédit revolving d'un montant de 10.000.000 euros de maturité finale six ans portant intérêt à un taux variable de marge 4,25% sous réserve de mécanismes d'ajustement, ayant vocation à financer les besoins de fonds de roulement de la Société et de ses filiales et les besoins généraux de la Société et de ses filiales, et autorisant la mise en place ultérieure d'une tranche d'acquisition supplémentaire pour un montant maximal de 40.000.000 euros.

Nonobstant les variations de trésorerie résultant du règlement des honoraires et commissions relatifs au refinancement des dettes de Tessi (6.5 M€ ttc), aucune autre variation significative de trésorerie n'a eu lieu depuis le 30 juin 2016.

Aucun investissement significatif hors des affaires courantes et normales de la Société n'a été effectué par la direction depuis le 30 juin 2016.

7.3. Communiqués de presse

Les communiqués de presse et les communiqués financiers publiés par la Société sont disponibles sur son site internet aux liens suivants : <http://www.tessi.fr/communiques-de-presse/> et <https://www.tessi.fr/finance/documentation/communiques-financiers/>.

7.3.1 Communiqué du 31 mai 2016

« La société Pixel Holding SAS, dont le capital est détenu par HLDI et HLDE, annonce la conclusion d'un accord d'acquisition du bloc de contrôle de la famille Rebouah dans la société Tessi SA.

La société Pixel Holding SAS, dont le capital est détenu par les sociétés HLDI et HLDE, holdings de participations industrielles, annonce la signature, ce jour, d'un accord d'acquisition de la participation majoritaire détenue, directement et indirectement, par la famille Rebouah dans Tessi SA.

Ce bloc de contrôle représente 54,1% du capital et, après acquisition, 53,8% des droits de vote de Tessi SA.

L'opération a été conclue au prix de 132,25 euros par action.

A l'issue de l'achat du bloc, Pixel Holding SAS déposera, conformément à la réglementation applicable, une offre publique d'achat sur le solde des actions Tessi SA.

L'acquisition de la participation de la famille Rebouah est conditionnée à l'autorisation de l'Autorité de la Concurrence et à celle de la Banque Centrale Européenne au titre du changement de contrôle indirect de CPoR Devises, filiale de Tessi SA et premier intervenant en France sur le marché du change manuel et de l'or physique.

La réalisation de l'acquisition devrait intervenir à la fin du troisième trimestre 2016.

L'opération ne s'accompagne d'aucun réinvestissement de la famille Rebouah aux côtés de HLDI et HLDE au capital de Pixel Holding SAS ni d'aucune transaction connexe.

Marc Rebouah a déclaré que sa décision a été préparée depuis plusieurs années en déléguant la responsabilité opérationnelle du Groupe aux équipes de management de Tessi, à qui il fait pleine confiance pour assurer l'avenir. Il indique s'être attaché à identifier un actionnaire de long terme pour donner au Groupe tout le soutien qu'il mérite pour poursuivre son développement.

A cet égard, Vincent Ménez, DG de Dentressangle Initiatives (holding contrôlant HLDI), a déclaré : « Cette opération illustre la vocation du holding d'investissement Dentressangle Initiatives d'acquérir le contrôle de sociétés commerciales et industrielles en France et en Europe et contribuer ainsi à leur croissance et à leur rayonnement. »

Jean-Hubert Vial, associé d'HLDE, a ajouté : « Grâce à notre structure actionnariale constituée d'investisseurs long terme, notre objectif est de donner un nouvel élan à Tessi en lui apportant des moyens pour de nouveaux développements avec le soutien de l'équipe de management en place. »

7.3.2 Communiqué du 25 juillet 2016

« Tessi acquiert la société madrilène IMDEA Asesores

Tessi annonce avoir acquis le 30 juin 2016, 100% du capital de la société espagnole IMDEA Asesores, basée à Madrid.

Créée en 2001, IMDEA Asesores est une entreprise de services informatiques et de logiciels offrant des solutions intégrées en gestion de l'information au service de l'optimisation des processus métiers et de l'amélioration de l'expérience client. Elle compte une équipe d'une vingtaine de collaborateurs.

IMDEA Asesores concentre sa valeur ajoutée autour des plateformes CCM (Customer Communication Management) et ECM (Enterprise Content Management) et détient un portefeuille de clients de premier plan dans de nombreux secteurs notamment financier, télécommunications ou encore industrie.

IMDEA Asesores et Gdoc Espagne, filiale de Gdoc (présent en Suisse, Angleterre, France et Espagne) acquis par Tessi en 2014, peuvent désormais opérer côte à côte. Leur offre combinée est sans égal sur la péninsule ibérique, avec plus de 30 consultants CCM d'une part, et une demidouzaine de consultants ECM d'autre part.

Cette nouvelle prise de contrôle renforce l'offre Tessi et sa position sur la péninsule ibérique, où aujourd'hui il est l'un des principaux intervenants avec une offre globale et technologique sur des marchés en forte demande.»

7.3.3 Communiqué du 12 décembre 2016

« Calendrier de réalisation de l'acquisition du bloc de contrôle de la famille Rebouah par Pixel Holding dans la société Tessi SA

La société Pixel Holding et la société Tessi ont annoncé par deux communiqués de presse distincts en date du 31 mai dernier, la signature d'un accord d'acquisition de la participation majoritaire de la famille Rebouah dans la société Tessi SA, pour un prix égal à 132,25 euros par action.

La réalisation de l'opération avait été annoncée pour la fin du troisième trimestre 2016.

Cette acquisition était soumise à l'autorisation de l'Autorité de la Concurrence, qui a été obtenue le 10 août 2016. Elle était également soumise à une décision de non-opposition de la Banque Centrale Européenne sur proposition de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, au titre du changement de contrôle indirect de l'établissement de crédit CPoR Devises, filiale de Tessi SA. Cette décision de non-opposition a été obtenue le 9 décembre 2016.

La réalisation de l'acquisition de la participation majoritaire de la famille Rebouah interviendra au cours de la première quinzaine du mois de janvier 2017. Elle entraînera le dépôt d'une offre publique d'achat sur le solde des actions de Tessi SA.

Un expert indépendant sera désigné en vue de délivrer une attestation d'équité sur les conditions de l'offre publique.

L'ensemble des informations détaillées sur l'offre publique sera donné dans la note d'information que l'initiateur diffusera à l'occasion du dépôt de son offre. »

7.3.4 Communiqué du 12 janvier 2017

« Acquisition par Pixel Holding de la participation majoritaire de la famille Rebouah dans le capital de la société Tessi SA et projet d'offre publique - Estimation du résultat opérationnel 2016

Nominations au sein de Tessi

La société Pixel Holding et la société Tessi ont récemment annoncé la réalisation des conditions réglementaires auxquelles était subordonnée l'acquisition de la participation majoritaire de la famille Rebouah dans la société Tessi SA, dont le projet avait été rendu public le 31 mai dernier.

Cette acquisition a été réalisée ce jour. La société Pixel Holding détient désormais 54,11% du capital et 53,97% des droits de vote de la société Tessi.

Conformément à la réglementation, la société Pixel Holding a déposé dans les prochains jours auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée libellé au prix de 132,25 euros par action, ou de 108,07 euros par action après détachement du dividende extraordinaire de 24,18 euros par action dont la distribution sera proposée à une assemblée générale des actionnaires de Tessi convoquée pour le 22 février 2017.

Dans la perspective de cette offre publique et conformément aux dispositions de l'article 261-1 I du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le cabinet Sorgem Evaluation a été désigné en qualité d'expert indépendant chargé d'établir un rapport sur les conditions financières de l'Offre.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration de la société Tessi s'est réuni ce jour à l'effet d'examiner le projet d'offre et de rendre un avis motivé sur l'intérêt et ses conséquences pour la société, ses actionnaires et ses salariés.

Le Conseil d'Administration décide d'émettre un avis favorable sur le projet d'Offre tel qu'il lui a été présenté.

Il a estimé que l'offre était d'abord **conforme aux intérêts de Tessi**, puisque cette offre permettra au groupe Tessi de poursuivre sa politique de croissance et d'expansion internationale. Les principaux dirigeants opérationnels de Tessi et de ses filiales seront maintenus à leur poste à l'issue de l'offre et entendent poursuivre la stratégie mise en place ces dernières années tout en lui offrant de nouvelles perspectives grâce aux nouveaux moyens mis à disposition de Tessi par l'Initiateur.

S'agissant de l'intérêt de l'offre **pour les actionnaires de Tessi**, le conseil d'administration a pris connaissance du rapport de l'expert indépendant dont les conclusions sont les suivantes :

« L'Offre s'accompagne d'opérations connexes relatives à la mise en place d'un prêt intragroupe et d'une nouvelle dette bancaire senior permettant, notamment, de distribuer un dividende extraordinaire. Cette distribution ainsi que la mise en place de nouveaux financements ne font pas peser de risque à la Société, en termes de respect des covenants et de condition de remboursement, et n'obèrent pas sa capacité de développement. Si les nouveaux financements obtenus par la Société ont été conclus sur la base d'un spread de crédit plus important que celui correspondant au risque intrinsèque de la Société, cet élément n'affecte pas l'appréciation du caractère équitable du Prix d'Offre qui est lié à sa cohérence par rapport à l'analyse multicritère de la valeur du titre.

« Le Prix d'Offre fait apparaître une très légère prime par rapport au prix par action obtenu par la Famille REBOUAH, actionnaire historique de la Société disposant d'une connaissance approfondie de ses activités et de ses perspectives, aux termes d'un processus d'enchère.

« Le Prix d'Offre s'inscrit dans la fourchette des valeurs obtenues par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, sachant que l'Initiateur, sélectionné au terme du processus d'enchère mentionné précédemment, est un holding d'investissements qui n'a pas la possibilité de dégager de synergies avec la Société et que celle-ci a été évaluée sur la base d'une structure financière optimisée et de son spread de crédit sur une base stand alone. Plus spécifiquement, le Prix d'Offre fait apparaître une prime de +7,9% par rapport à la fourchette basse et une décote de -13,9% par rapport à la fourchette haute de cette approche.

« Le Prix d'Offre fait apparaître des décotes par rapport au cours spot (-13,3%) et aux moyennes de cours calculées à la date d'annonce de la cession du Bloc et de l'Offre (-8,4% et -6,7% par rapport respectivement aux moyennes à un et trois mois). Cependant, ces décotes reflètent, sans doute, une sur-réaction des investisseurs et du cours de la Société à un flux de nouvelles positives, dans un contexte de liquidité limitée du titre.

« En conclusion, nous considérons que le Prix d'Offre de 132,25 euros est équitable pour les porteurs de titres de la Société. »

Le Conseil d'administration a par ailleurs noté qu'à la demande de l'expert indépendant, la direction générale de Tessi a confirmé, en fonction de sa meilleure appréciation possible (les comptes audités et approuvés par le conseil d'administration de Tessi devant être disponibles au mois d'avril 2017) que le résultat opérationnel 2016 estimé de Tessi n'excéderait pas 50 millions d'euros. Ce chiffre doit être mis en perspective au regard, d'une part, d'une croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant de l'ordre de 12% au 30 septembre 2016 par rapport au 30 septembre 2015, d'autre part, d'une baisse de la marge opérationnelle de près d'un point à périmètre constant. En conséquence, à périmètre constant, le résultat opérationnel de 50 millions d'euros au plus traduit une progression à périmètre constant d'environ 3%.

Au vu de ces éléments, le conseil d'administration a considéré que l'offre, dont le prix apparaît ainsi équitable, était conforme aux intérêts des actionnaires de Tessi.

S'agissant enfin **des salariés de Tessi**, le conseil d'administration a considéré l'offre conforme à leurs intérêts, puisqu'elle s'inscrit dans une logique de poursuite de l'activité et du développement de la

société et ne devrait pas avoir d'incidence particulière sur la politique poursuivie par la société en matière d'emploi et de gestion des relations sociales et des ressources humaines.

Le Conseil d'administration de Tessi a en conséquence décidé d'émettre un avis favorable sur ce projet d'offre. La société Tessi déposera auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le projet de note en réponse contenant en particulier la totalité du rapport de l'expert indépendant.

Le Conseil d'administration a par ailleurs tiré, sur l'organisation de sa gouvernance, les conséquences du changement de contrôle intervenu. Il a décidé de confier les fonctions de Président du Conseil d'administration à Monsieur Vincent Menez, de Directeur Général à Madame Claire Fistarol et de Directeur Général Délégué à Monsieur Olivier Jolland.

Claire Fistarol est présente au sein de Tessi depuis 28 ans. Depuis 2009, elle est Directrice Générale du pôle Tessi documents services. Elle a participé à sa création et à son développement en opérant le rapprochement des activités Traitement de documents et Moyens de paiement, tout en conduisant un plan d'innovation soutenu, pour constituer un pôle Solutions & Technologies. Depuis 2014, Claire Fistarol pilote le déploiement de Tessi documents services à l'international, par le biais de plusieurs acquisitions opérées en Europe.

Olivier Jolland a rejoint Tessi en 2001 au moment de l'introduction en bourse et devient, en 2006, Directeur Général en charge des finances. Olivier Jolland est diplômé de l'ESCP et titulaire d'un DEA Etudes Européennes et d'une maîtrise de sciences économiques. Il a débuté sa carrière chez Deloitte où il a exercé pendant 8 ans, à Paris et à Sydney, diverses missions essentiellement auprès de sociétés du CAC 40 avant de faire un bref passage à la Direction Financière de la Société Générale à Paris. En 2014, il a mené l'intégration opérationnelle de la première acquisition internationale réalisée par Tessi.

Les axes stratégiques moyen et long terme de l'équipe de Direction s'inscrivent également dans la continuité des actions déjà mises en place par le Groupe Tessi ces dernières années, avec l'accélération du déploiement international engagé depuis 2014 et le développement d'une offre digitale globale à forte valeur technologique. »

8. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU PRESENT DOCUMENT

« Nous attestons que le présent document qui a été déposé le 31 janvier 2017 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Pixel Holding et visant les actions de la société Tessi.

Ces informations sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.»

Madame Claire FISTAROL, Directrice Générale

Monsieur Olivier JOLLAND, Directeur Général Délégué